

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1049 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

Les violons ne s'accordent plus

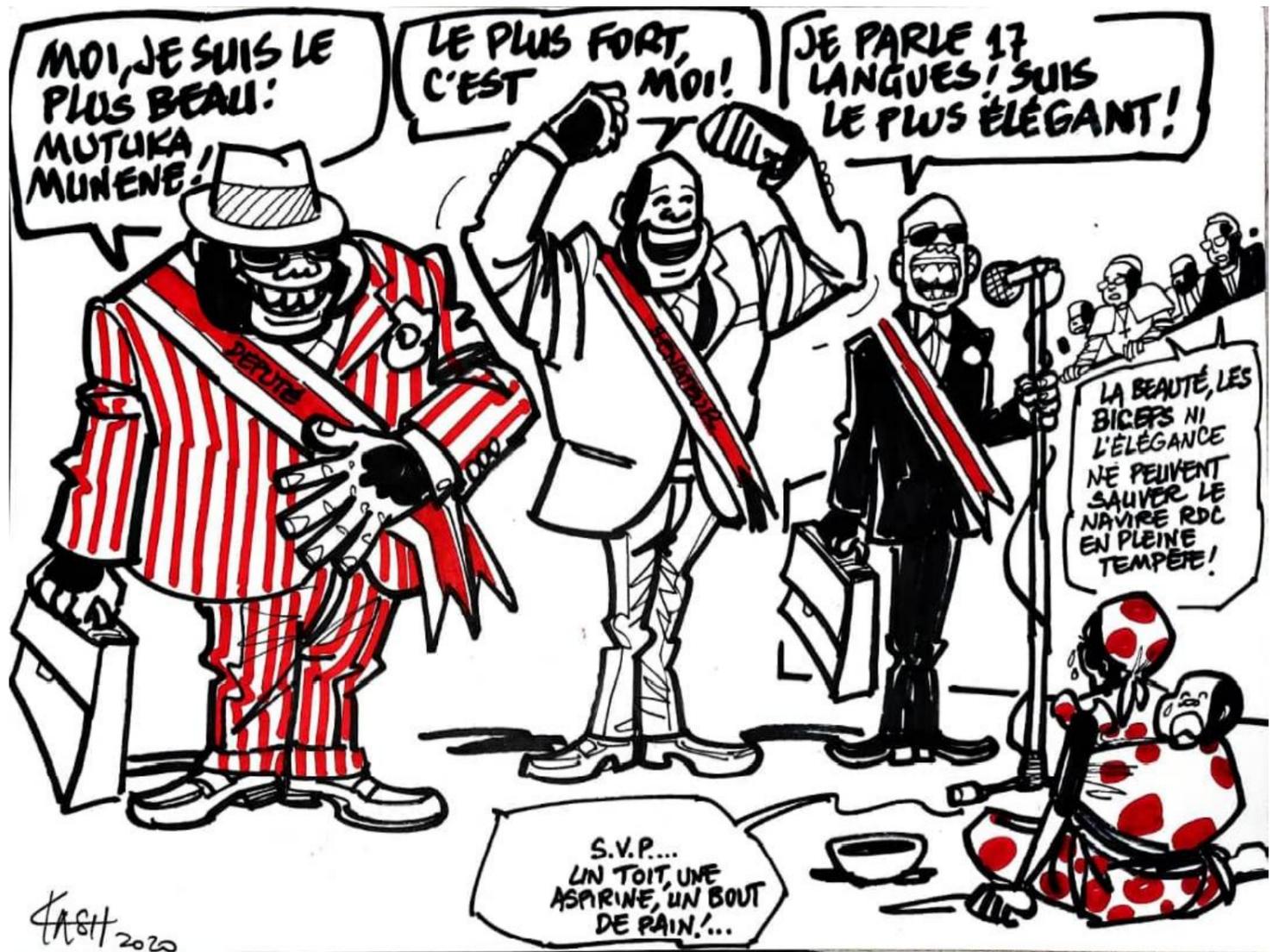
(Lire en page 12)

CACH - FCC: divorce en l'air !

Rentrée
parlementaire

**La
Cenco
interpelle
les
élus
du
peuple**

(Lire en page 4)



Reliquat de la paie des agents et fonctionnaires de l'État

**La justice se saisit du
détournement de 250
millions de dollars**

(Lire en page 3)

Linafoot D1

1ère journée : Mazembe -
Blessing, V.Club - Rangers,
DCMP - RCK, Lupopo -
L'shi Sport

(Lire en page 11)

RDC-Angola

Le respect des droits de l'homme bafoué dans le refoulement



Des véhicules angolais déposent des Congolais refoulés à la frontière de Kamako au Kasai le 13/10/2018. Radio Okapi/Photo Joël Bofengo.

et la matérialisation des bornes frontières pour la délimitation de leurs provinces.

Des incidents ont été enregistrés ces dernières semaines à la frontière entre le Kasai et la province angolaise de Lunda Norte. Des échanges des tirs entre forces de l'ordre ont fait au moins un mort.

En outre, les gouverneurs ont également convenu de la légalisation des activités com-

merciales transfrontalières qui font actuellement l'objet de fraude et de contrebande.

Selon le compte-rendu de cette rencontre, les gouverneurs du Kasai, du Kasai-Central, du Kongo-Central, du Kwango ainsi que la vice-gouverneur du Lualaba ont pris à cette réunion.

Du côté angolais, les provinces de Cabinda, Lunda Norte, Moxico, Uíge et Zaire étaient représentées.

Les gouverneurs des provinces frontalières de l'Angola et de la RDC conviennent de la "reconduite à la frontière des immigrés illégaux dans le respect des droits de l'homme". C'est l'une des résolutions prises lors de leur rencontre à Luanda le 14 septembre.

Cette question de la reconduite à la frontière des immigrés illégaux est souvent revenue au-devant de l'actualité ces derniers mois avec les opérations d'expulsion menées par les forces de l'ordre angolaises.

Plusieurs organisations de la société civile du Kasai ont souvent dénoncé les sévices corporels subis par les Congolais expulsés du territoire angolais.

Lors de leur rencontre tenue en marge de la réunion bilatérale de défense et sécurité entre la République d'Angola et la République démocratique du Congo, les 10 gouverneurs concernés se sont mis d'accord pour que les reconduites à la frontière se fassent "dans le respect des droits de l'homme".

Ils ont également décidé de la poursuite de la localisation

Promotion de l'égalité de genre

Des hommes d'affaires australiens apportent leur soutien au gouvernement

Un groupe des hommes d'affaires Australiens a, au cours d'une séance de travail ce mercredi 16 septembre, avec Premier le mi-

nistre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, pris l'engagement de soutenir le gouvernement pour développer le genre dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi en République démocratique du Congo.

Au sortir de cette séance de travail, le patron de la société Fortescue Métal Group, Andrew Forest,

a annoncé que les discussions avec le gouvernement seront maintenues de manière permanente dans le but de développer l'égalité de genre.

«Mais nous allons aussi discuter de manière tout à fait permanente de la possibilité de développer l'égalité de genre, aussi bien dans l'éducation ainsi que dans l'emploi. Pour nous, l'éducation des filles est très importante, et l'emploi des filles également est très important», a-t-il déclaré.

Et de poursuivre : «Nous avons pris l'engagement d'accompagner la République démocratique du Congo, en terme de leadership du continent en matière d'égalité dans la formation des filles et des garçons, mais aussi dans l'élimination de travail forcé».

Outre les questions relatives au développement du genre, Andrew Forest et sa délégation ont poursuivi les échanges sur l'investissement industriel, entamés depuis hier, avec les membres de l'exécutif national.

Au cours de cette audience, les ministres sectoriels ont été mis à profit pour un échange approfondi sur les aspects industriels.

«Nous avons eu le plaisir et la joie de discuter avec les membres du gouvernement, et nous sommes allés en détails

aujourd'hui avec les ministres sectoriels. Nous avons largement discuté bien-sûr des aspects industriels aussi bien de la production de l'énergie et de l'industrie verte», a déclaré l'homme d'affaires Australien.

Il sied de signaler que cette deuxième rencontre, après celle du hier, a connu aussi la participation de : conseiller spécial du chef de l'État aux infrastructures, Alexis Kayembe, VPM du Budget, VPM du plan, ministre des ressources hydrauliques et électricité, ministre d'État en charge du genre, enfants et familles, ministre des Mines, ministre des transports et ainsi que le ministre de l'industrie.

Roberto Tshahe

Le chef EMG des FARDC à Beni pour du tonus aux opérations de « grande envergure »

Le chef d'état-major général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) séjourne dans la ville cosmopolite de Beni (Nord-Kivu) depuis mercredi 16 septembre 2020.

Le général d'armée Célestin Mbala, par l'entremise des sources militaires, dit effectuer une mission d'inspection de commandement dans l'Est et le Nord-est de la RDC. C'est notamment pour s'enquérir de l'évolution des opérations dites de « grande envergure » lancées fin novembre 2019 contre les groupes armés dont les rebelles d'Allied Democratic

SUD-KIVU

Environ 100 maisons endommagées lors d'une pluie à Kalehe et Walungu



Les dégâts matériels enregistrés à la suite d'une pluie diluvienne qui s'est abattue samedi 11 janvier sur la ville de Bukavu. Radio Okapi/Photo Michel Cirimwami.

Au moins cent maisons ont été endommagées, trois écoles détruites et des champs ravagés lors d'une pluie torrentielle qui s'est abattue dans la nuit de mardi à mercredi 16 septembre dans les territoires de Kalehe et Walungu (Sud-Kivu).

A Walungu-Centre, selon la société civile, cette pluie a inondé les marais agricoles. En plus une partie de la toiture du bureau administratif du territoire et de la chefferie de Ngweshe a été em-

portée par le vent violent qui a soufflé pendant la pluie. La toiture d'une église protestante de la place a été aussi endommagée.

A Mwenga, les dégâts de pluie de dimanche avait fait une cinquantaine de morts dans un puits minier. Les communautés sinistrées lancent un SOS aux autorités.

La société civile environnementale au Sud-Kivu propose une politique de reboisement pour limiter les dégâts de pluie dans cette province.

TANGANYIKA

Près de 70 groupes armés signent un cessez-le-feu à Murhesa

Près de 70 groupes armés et le gouvernement de la RDC se sont engagés à la cessation immédiate des hostilités et la libération des prisonniers Mai-Mai impliqués dans le processus DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration communautaire). Il s'agit de l'une de grandes résolutions de la réunion sécuritaire tenue du 14 au 16 septembre à Murhesa, dans le territoire de Kabare (Sud-Kivu).

Le ministre délégué à la défense nationale, Sylvain Mutombo, a indiqué que les deux parties ; à savoir : le gouvernement, d'une part, et les groupes armés, d'autre part, se sont convenus qu'il ne sera plus question de laisser les groupes armés intégrer l'armée sans adhérer au processus de désar-

mement, démobilisation et réinsertion.

Le brassage est un moment de grâce qui a ses limites, a renchéri le ministre Sylvain Mutombo, qui a représenté le gouvernement aux assises de Murhesa du 14 au 16 septembre.

Des comités de suivi seront également constitués dans chaque groupe armé pour dénoncer des abus en rapport avec les crimes de droits de l'homme.

Cette rencontre a été organisée par la Commission interprovinciale d'appui au processus de sensibilisation, désarmement, démobilisation et réintégration communautaire (CIAP-DDRC), avec l'appui financier de trois ONG spécialisées dans la résolution des conflits.

Lutte contre les ADF



Forces (ADF).

Lundi dernier, le chef d'état-major général des FARDC a, lors d'un point de presse à Bunia (Ituri), interdit aux groupes armés qui ont adhéré au processus de paix, de

circuler avec des armes et tenues militaires.

Suite au meurtre de sa mère, Elida, jeune reine du Royaume de Doom voit sa vie s'écrouler.

Joël Kaseso

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs

Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage

Boendy BL
09990307909
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Beni Joel Dinganga
technique

Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728

Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba

Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor

Vente
-

Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Pour rentrer dans le cadre institutionnel

Le G13 transforme ses conclusions en une proposition de loi



Consultations bouclées, le groupe de 13 personnalités politiques et de la Société civile en quête du consensus sur les réformes électorales amorce le virage décisif de leur appel en faisant passer par la voie institutionnelle les avis, les positions et les propositions de différentes parties prenantes rencontrées lors des consultations.

En effet, le G13 devrait déposer hier jeudi 17 septembre 2020, une proposition de loi électorale au bureau de l'Assemblée nationale. Le texte proposé met fin au seuil d'éligibilité. Une pratique jugée liberticide dès lors qu'elle oppose un refus à tout citoyen congolais (candidat indépendant) d'être éligible. Le texte proposé met fin au seuil d'éligibilité. Une pratique jugée liberticide dès lors qu'elle oppose un refus à tout citoyen congolais (candidat indépendant) d'être éligible et biologiques comme suppléants des candidats députés et sénateurs.

Le groupe de 13 personnalités politiques et de la Société civile en quête du consensus sur les réformes électorales amorce le virage décisif de leur appel : faire passer par la voie institutionnelle les avis, les positions et les propositions de différentes parties prenantes rencontrées lors des consultations.

Ainsi, il est proposé au remplacement du seuil, une condition de recevabilité. Dans cette même proposition de loi du G13, apprend-on, il est consacré la fin de la pratique des « héritiers » biologiques comme suppléants des candidats députés et sénateurs. Et ce sont ces héritiers biologiques qui se trouvent propulsés dans les institutions de la République, au grand dam des électeurs, qui avaient eu le tort de donner leurs voix à leurs pères ou mères, candidats aux différents scrutins. Une fois cette option validée au niveau du Parlement, ce serait véritablement la fin d'escroquerie politique qui consiste en la « distribution » des mandats politiques

entre pères, mères, fils et filles, voire frères, sœurs, oncles, tantes, neveux, cousins et cousines...

Pour bien des observateurs, en initiant une proposition de loi, le G13 joue bien sa partition dans l'histoire. Et surtout en perspective de l'échéance électorale de 2023 qui pointe à l'horizon. Des échéances qui s'annoncent, comme en 2006, 2011 et 2018, avec des tensions politiques.

Il s'agit donc d'une proposition de loi pour la nation, pour la République devant ouvrir des discussions approfondies et mettant en priorité, les intérêts de la nation et de son peuple et pas d'intérêts d'un camp politique, majoritaire soit-il. C'est parce que si blocage y aura, ce qui n'est pas le souhait, seul le peuple sera à mesure de déterminer les auteurs du blocage (majoritaires ou minoritaires, soient-ils).

Dans tous les cas, les acteurs dans les deux Chambres du Parlement devront s'accorder sur le fait que la convergence des vues sur le processus électoral pour la stabilité des institutions et à la consolidation de la démocratie est une nécessité. Le peuple n'attend pas ainsi un combat de cage, plutôt, des idées pour avancer et mieux faire respirer la démocratie congolaise.

Dans cette démarche, des leçons doivent être tirées, notamment, les contestations de rue organisées au mois de juillet 2020 par différentes forces politiques et sociales.

Il est temps, comme le préconisent les signataires de l'appel du 11 juillet en faveur d'un consensus autour des réformes électorales, tout comme d'autres structures de la Société civile, mieux, toute la majorité silencieuse du pays, que la représentation nationale dépasse le débat en fournissant des solutions réelles pouvant éviter au pays de rééditer l'exploit malheureux des cycles de violences récurrentes consécutives aux contestations et aux revendications électorales.

LPE

Rentrée parlementaire

La justice se saisit du détournement de 250 millions de dollars

Plus de 250 millions de dollars destinés à la paie des fonctionnaires ont-ils détournés en République démocratique du Congo ? En tout cas, une information judiciaire est en cours au parquet général près de la Cour d'appel de Kinshasa/Matete. Ce dernier ordonne à la police judiciaire d'enquêter auprès de l'Association congolaise des banques. En cause, des soupçons de détournement de ce qu'on appelle le « reliquat de la paie ». La correspondance de la Police judiciaires de parquets, renseigne que le trésor public dépense pour chaque année, 209.697. 774.920 FC pour 1.220. 548 fonctionnaires et agents de l'État. Mais il y a 50 personnes qui se partageraient la somme de 50.200.109. 495 FC. Depuis la bancarisation de la paie des fonctionnaires en 2011, il y a des dizaines de milliers de fonctionnaires fictifs identifiés presque chaque année et une partie de l'argent qui aurait dû leur revenir n'est jamais retiré des banques commerciales. Or cet argent doit être reversé au compte du trésor public. Selon une requête d'informations, le parquet soupçonne une cinquantaine d'individus de s'être partagé tous les mois quelques 2,5 millions de dollars. L'opération de détournement pourrait avoir duré jusqu'à 101 mois, soit plus de 255 millions de dollars qui auraient disparu entre août 2011 et novembre 2019, toujours selon ce document. Avec cette requête, le parquet entend obtenir des banques commerciales, via l'Association congolaise des banques, tous les rapports mentionnant le reversement d'argent au trésor public. Tous ces millions que des fonctionnaires fictifs n'ont pas pu retirer. C'est pourquoi, le Parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa/ Matete a lancé une réquisition d'information sur le dossier « bancarisation ». Du mois d'août 2011 à novembre 2019, soit 101 mois, la somme de 507 021 105 899 milliards de CDF serait partagée entre 50 personnes. Ce qui fait au moins au moins 260 millions de dollars US au taux d'aujourd'hui. « Depuis toujours, le Trésor Public décaisse mensuellement 209.697.774.920 FC pour un effectif de 1.220.458 fonctionnaires et agents de l'État. Donc, une cinquantaine de personnes se partagent mensuellement la somme de 50.200.109.495 FC », explique le

Procureur général, Sylvain Kaluila Muana, dans sa correspondance. Sylvain Kaluila Muana demande aux différentes banques impliquées dans la paie des agents et fonctionnaires de l'État de fournir des rapports de paies exécutées depuis 2011, les montants des reliquats reversés dans les comptes du Trésor public, les fictifs et les cas de doublons. Le document du parquet indique que 8 ans après son lancement, cette opération n'est pas parvenue à éradiquer 133.253 agents fictifs auxquels s'ajoutent 43.253 doublons.

Le parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa/ Matete a donc demandé à l'inspecteur général de la Police judiciaire de Parquets et Officier de Police judiciaire à compétence générale en RDC de se rendre au siège de l'Association congolaise des banques, ACB, pour y obtenir la liste des banques impliquées dans la paie des fonctionnaires et agents de l'État. Il lui est demandé d'obtenir également les copies de différents rapports de paie établis par les différentes banques, faisant aussi mention des reliquats reversés sur le compte du Trésor public; poser tout acte utile à la manifestation de la vérité et nous faire rapport. Il y a urgence », a écrit le Procureur. La bancarisation avait été initiée en 2011 par le gouvernement Matata Mpyoyo afin de lutter contre le doublon et agents fictifs, mais aussi éviter au Trésor public des sorties des fonds supérieures à la réalité. Une source au sein du comité du suivi de la paie des fonctionnaires assure que près 80 millions seulement ont pu être économisés depuis 2012 grâce à la bancarisation, environ un tiers aurait été utilisé pour payer des allocations de fin de carrière à des policiers et des militaires. Le reste, plus de 40 millions, serait toujours sur un compte dédié à la Banque centrale. Cela devait être le bénéfice de la bancarisation, chaque fonctionnaire devant ouvrir un compte et retirer lui-même au guichet son salaire. Toute l'opération devait être supervisée par le comité de suivi de la paie et l'argent économisé devait servir à améliorer les conditions de vie des fonctionnaires. Mais l'inter-syndicale de l'administration publique assure que ses affiliés n'ont jamais vu la couleur de cet argent. Elle dit avoir réclamé pendant des années un audit en vain.

Louis-Paul Eyenga

Grands Lacs: le mini-sommet de Goma reprogrammé pour dimanche prochain

Un mini-sommet rassemblant cinq chefs d'Etat de la région des Grands Lacs et consacré à la sécurité dans cette région troublée devrait se tenir dimanche après avoir été reporté en raison notamment du refus du Burundi d'y participer, rapporte mercredi la presse congolaise. Le mini-sommet de Goma (est de la République démocratique du Congo) a été reprogrammé et aura lieu le 20 septembre, selon le ministère congolais des Affaires étrangères.

La cheffe de la diplomatie congolaise, Marie Ntumba Nzeza, a reçu mardi l'ambassadeur d'Ouganda en RDC, James Mbahimba, qui a confirmé la participation du président ougandais Yoweri Museveni, selon l'agence de presse associée (APA, privée) reçue mercredi à Bruxelles.

« La tenue d'un mini sommet est prévue le 20 septembre. Au cours de cet événement, les chefs d'Etat vont échanger sur beaucoup de sujets d'intérêt commun pour toute la région. L'Ouganda prend part aux travaux préparatoires et va participer à ce sommet. Une équipe d'avance était à Goma était déjà là et j'en faisais partie. L'équipe ougandaise sera à Goma dès demain (mercredi, ndlr) et la réunion des experts se tiendra samedi et le sommet se tiendra le dimanche et les chefs d'Etat sont attendus », a déclaré M. Mbahimba à l'issue de l'entretien.

La participation de quatre autres chefs d'Etat reste toutefois à confirmer. (Belga)

ITURI

L'ONU se félicite des progrès dans les opérations de paix

Des miliciens du groupe armé Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) ont fait incursion mardi 15 septembre aux environs de Kolomani à l'entrée de la ville de Bunia dans la commune Shari.

D'après le bourgmestre de cette commune, Fautin Agenonga, ces



Les miliciens CODECO envahissent les alentours de la prison centrale de Bunia. Radio Okapi/Ph Martial KizaByamungu

hommes armés ont saboté la tuyauterie qui canalise l'eau à partir du site de captage de Ngongo jusqu'au centre-ville.

De ce fait, précise Fautin Agenonga, plusieurs coins de la ville ne sont pas alimentés en eau potable fournie par le réseau de distribution de Ngongo. Il cite entre autres les Quartiers Mudzi-Pela, Bigo, Ngezi et une grande partie du Quartier Bankoko.

Les techniciens de cette entreprise qui s'activaient à faire le raccordement ont tous été kidnappés avant d'être relâchés quelques heures après.

Cette incursion dans la périphérie de Bunia a encore poussé des centaines de ménages à quitter ce coin de la ville.

Ces miliciens ont également incendié des cases et pillé des biens de la population, affirment des témoins.

Eboulement de Kamituga

5 000 Usd remis aux familles des victimes

Le gouvernement provincial du Sud-Kivu a remis un montant de 10 millions de francs congolais (5 000 USD) aux familles de 50 victimes reconnues de l'éboulement des mines de vendredi 11 septembre à Kamituga.

Selon le maire de la ville, Bundia Mupila, le site d'exploitation en question a été fermé coutumièrement et administrativement sur décision du ministre des mines.

« On avait commencé par faire une réunion de sécurité, on est passé à la constatation de la situation qui génère la crise de Kamituga. Et on a été ensemble là où on faisait l'enterrement de nos illustres disparus. Et après cela ils ont déposé une enveloppe qu'on doit distribuer aux membres des familles des disparus pour faire le deuil. Mais, avant de faire aurovoir, nous nous sommes diri-



Centre-ville de Bukavu. Radio Okapi/Ph. Ben Kabamba

gés au lieu du drame. La somme qu'ils nous ont déposée c'était la somme de 16 millions de FC, dont 10 millions pour les familles des victimes. Et puis le chef de chefferie, le mwami a procédé à la fermeture du site d'une manière coutumière », a indiqué le maire de Kamituga

Rentrée parlementaire 2020

La Cenco interpelle les élus du peuple

Le pire a peut-être été évité à l'ouverture de la rentrée parlementaire 2020. Mais, selon la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo), le spectre du danger n'a pas disparu pour autant. Raison pour laquelle elle a, dans un communiqué rendu public le 17 septembre 2020, interpellé les élus du peuple sur les risques permanents de dérapages à même de remettre en cause tous les efforts consentis jusqu'à ce jour pour sauver la Rd-Congo et le processus démocratique. Dans ce document de deux pages signé par son secrétaire général M. l'Abbé Shole, la Cenco rappelle toutes les mises en gardes et autres recommandations formulées à l'endroit des politiciens congolais en général et aux dirigeants en particulier depuis 2017. Ce rappel tient au fait que celles-ci demeurent d'actualité par rapport à l'évolution de la situation générale du pays marquée par l'escalade verbale, les menaces à peine voilées entre partenaires à la coalition au pouvoir, recrudescence du tribalisme et du régionalisme, lesquels maux font douter de perspectives heureuses pour le pays. En leur qualité de bergers du peuple de Dieu, les princes de l'Eglise catholique en Rd-Congo rappellent aux élus du peuple leurs obligations constitutionnelles tordues par les intérêts partisans des uns et des autres. Selon la Cenco, les parlementaires devraient être sensibles aux peines, souffrances et désidératas de la population. Elle estime

que la loi de la majorité n'est pas nécessairement synonyme de vérité ou de raison, encore moins de cohésion sociale. « Une majorité parlementaire, notent les évêques, si légale soit-elle perd sa légitimité quand elle est déconnectée des intérêts et du bien-être du peuple ». Au regard de ce qui se passe actuellement, la majorité parlementaire ne devrait pas abuser de sa supériorité numérique pour faire voter des lois peu favorables au progrès de la démocratie. Autrement dit, les élus du peuple doivent éviter de modifier ou tailler sur mesure des individus ou partis politiques des dispositions constitutionnelles ; particulièrement celles relatives aux modes de scrutins. C'est le cas de la Ceni qui devra être dépolitisée. En outre, la Cenco recommande le respect des dispositions règlementaires relatives à l'organisation de l'opposition. Celles-ci risquent, comme pendant les législatures passées, d'être renvoyées aux calendes grecques. L'autre recommandation des évêques congolais concerne le contrôle sans complaisance par les parlementaires des membres du gouvernement et des mandataires de l'Etat. Quant au peuple congolais, la Cenco lui demande de demeurer uni et vigilant pour barrer la route à toute majorité ou minorité qui tenterait « de prendre en otage notre pays et notre avenir par des subterfuges politiques et dilatoires ».

LR

Denis Sassou-Nguesso : « J'ai échangé avec le futur président de l'Union africaine sur les grands dossiers politiques, économiques et sociaux »



« En tant que président du Comité de Haut niveau de l'Union Africaine, j'ai aussi échangé avec le Président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo sur les grands dossiers, comme le conflit lybien », a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les relations entre les deux Etats voisins liés par la géographie et l'histoire, le Président Denis Sassou Nguesso a affirmé qu'elles sont exemplaires.

Répondant à son tour à la presse du Congo-Brazzaville sur le projet

-route-rail entre Kinshasa et Brazzaville, le président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo a affirmé que sa réalisation dépend des préalables posés par la RDC auprès des réalisateurs de ce projet.

Il s'agit, notamment, de la construction, dans le même temps, du port en eaux profondes à Banana, dans la province du Kongo Central (ouest de RDC). « L'un n'ira pas sans l'autre », a insisté le président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo, cité par la presse présidentielle.

Depuis janvier 2019, c'est pour la 4ème fois que les deux Chefs d'Etat se sont retrouvés en rencontres bilatérales.

Le président Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo était en visite de 48 heures à Brazzaville au mois de juillet 2020. Thierry Mfundu

Bons du Trésor

3,5 milliards CDF empruntés le 15 septembre sur le marché intérieur

Le Gouvernement a emprunté 3,5 milliards de francs congolais (CDF) auprès des tiers le mardi 15 septembre 2020, à travers des émissions des Bons du Trésor sur un nombre total de deux soumissionnaires. C'est ce qu'annonce le ministère des Finances à travers un communiqué rendu public à l'issue de l'adjudication y relative.

Selon la source, le taux de couverture du montant mis en adjudication est de 17,5% sur un montant total des soumissions de 3,5 milliards CDF avec un montant total servi de 3,5 milliards CDF.

Quant au taux maximum proposé, il est de 18,0%. Le taux minimum proposé aussi (18,0%). Il en est de même pour le taux limite accepté. Le pourcentage adjugé au taux limite accepté, lui, est de 100% et le taux moyen pondéré de 18,0%.

Avec ces 3,5 milliards emprun-

L'effondrement de mines artisanales à Kamituga

Leila Zerrougui appelle à imposer des mesures préventives de sécurité

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies en République démocratique du Congo et Cheffe de la MONUSCO, Leila Zerrougui, fait part de son émotion concernant l'effondrement de trois mines artisanales à Kamituga dans le Sud-Kivu. C'est ce qu'indique le compte rendu de la conférence des Nations unies de ce mercredi 16 septembre.

Leila Zerrougui présente ses condoléances aux familles des victimes. Elle note que ce type d'accidents arrive fréquemment et appelle à imposer des mesures de sécurité préventive pour protéger ceux qui travaillent dans ces mines.

« Sur place, la MONUSCO a rencontré les autorités de la ville, notamment le maire de Kamituga, pour évoquer la situation », indique le compte rendu.

La Représentante spéciale tient aussi à redire son soutien aux familles des victimes des groupes armés et des violences communautaires dans les provinces de l'Est de la République démocratique du Congo.



tés, l'Etat espère tant soit peu, faire face aux charges qui sont les siennes, étant donné qu'avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Gouvernement peine depuis quelques mois, à mobiliser les ressources nécessaires devant lui permettre de réaliser son programme.

Signalons que la RDC a levé l'option de « privilégier la technique d'adjudication pour les émissions sur le marché intérieur en lieu et place de la syndication ou de l'émission au robinet ».

Olivier Kamo
Zoom Eco



La conférence de presse de l'ONU animée par la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU en RDC, Leila Zerrougui le 15/01/2020 à Kinshasa. Radio Okapi/Photo John Bompengo.

Sud-Kivu.

« Elle comprend la colère et la frustration qui s'expriment parfois au sein de la population mais souligne la nécessité pour les Congolais d'être unis dans l'action contre les groupes armés et les milices communautaires, et de continuer à travailler pour que les responsables des atrocités rendent les armes et soient jugés, et pour créer les mécanismes nécessaires à une résolution pacifique des différends et des conflits », note le compte rendu.

OGEFREM

Après le DG, le directeur financier aux arrêts

Après le directeur général de l'Office de gestion du fret multimodal (Ogefrem) Patient Sayiba, c'est le tour de son directeur financier d'être placé, depuis mardi 15 septembre 2020, sous mandat d'arrêt provisoire. Dominique Ilunga est soupçonné de malversations financières dans le cadre de l'exécution des travaux de construction du port sec de Kasumbelesa et de la fiche électronique de renseignement à l'importation (Feri).

Dominique Ilunga, directeur financier de l' OGEFREM a été libéré après 24 heures de détention au Parquet.



Cette arrestation est l'oeuvre de la police judiciaire, après audition du directeur général.

Entre-temps, les agents de l'Office de gestion de fret multimodal exercent une pression farouche pour exiger la libération de leur directeur général. Lundi 15 septembre, ils étaient tous hors des bureaux. LM

Situation économique

Le Comité de conjoncture salue les avancées

Les membres du Comité de conjoncture économique, réunis mercredi 16 septembre 2020 à l'Immeuble du Gouvernement autour du Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, ont salué de nouveau la situation économique de la RDC. La vice-Premier ministre, ministre du Plan, Elysée Munembwe a, dans son compte-rendu, annoncé qu'ils ont examiné trois notes de conjoncture pour la période, à savoir: la note de conjoncture économique, la note d'information sur le secteur minier et une note relative à une dérogation sur l'importation du ciment à partir du Congo-Brazzaville présentée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

Au cours de cette réunion, elle a fait remarquer que la semaine a été marquée par une légère accélération du taux d'inflation due à une petite hausse des prix des céréales, des lé-

gumes et du poisson. Le marché de change a été marqué par une légère appréciation du dollar américain par rapport au franc congolais. Concernant le secteur minier, la VPM du Plan a indiqué qu'il a été relevé un accident avec pertes en vies humaines dans un site d'exploitation minière à Kamituga, dans le sud Kivu. Dans ce cadre, a-t-elle dit, le gouvernement a décidé d'ouvrir une enquête sur ce dossier et de suspendre l'exploitation artisanale des minerais sur ce site. Quant à la situation des cours des matières premières, elle est marquée par une baisse des prix de toutes les matières, excepté le cuivre et le manganèse. S'agissant de la question de la dérogation sur l'importation du ciment présentée par la FEC, les membres du Comité de conjoncture économique ont décidé d'adresser cette problématique au niveau sectoriel. P.cd

Goma

La 2ème phase du projet du Fonds social pour la paix lancée

Le coordonnateur général du Fonds social de la RDC, Ruffin Bo-Elongo, a présenté mercredi 16 septembre à Goma (Nord-Kivu) la phase 2 du « Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix » (STEP 2).

A partir du 26 novembre, le Nord-Ubangi et le Kasai-Central vont pouvoir rejoindre le petit cercle des provinces bénéficiaires des activités du Fonds social de la RDC, réservées jadis aux seules provinces de l'Est, notamment le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.

Ruffin Bo-Elongo indique que la présence des réfugiés a beaucoup joué pour

la sélection de cinq provinces visées par le nouveau projet :

« Les provinces qui font face à cette question des réfugiés et de déplacement des populations ont été ciblées...Et, les provinces où il y a le problème de crise sanitaire ont été ciblées. D'où les cinq provinces : Nord, Sud-Kivu, l'Ituri, le Kasai-Central et Nord-Ubangi. »

Selon une présentation lors de l'atelier ad hoc, mercredi 16 septembre, le Kasai-Central va bénéficier d'environ 71 millions de dollars, et le Nord-Ubangi environ 93 millions sur les 445 millions libérés par la Banque mondiale pour cette deuxième phase de quatre ans.

KONGO-CENTRAL**Haro sur le monnayage des points**

Les parents dont les enfants étudient dans des établissements d'enseignement publics du Kongo-Central dénoncent le harcèlement dont ils sont victimes de la part d'une catégorie d'enseignants véreux. Selon ces parents, certains enseignants demandent de l'argent pour influencer la réussite de leurs enfants des classes montantes. En réaction, le directeur provincial de l'éducation du Kongo-Central 1, Edgard MwandweMwape, appelle les parents à ne pas céder à cet acte de corruption, mais plutôt à dénoncer ces enseignants qui se livrent à cette pratique.

Selon les parents qui ont livré cette information à la Radio Okapi, ces enseignants vont jusqu'à téléphoner les parents des élèves, auprès de qui, ils tiennent à soutirer de l'argent pour assurer leur survie avant la rentrée des classes.

« La majorité d'enseignants qui se livrent à cette pratique honteuse, sont ceux-là qui ont été chargés d'as-



Des élèves d'une école dans une province de la RDC

surer le titulariat de classes », a indiqué un parent victime de ce harcèlement.

Le directeur provincial de l'éducation du Kongo-Central 1 craint que cette pratique mette en doute le résultat scolaire de cette année dans bon nombre d'écoles. Il demande aux parents de ne tomber sous la coupe de la corruption en cherchant la réussite de leurs enfants.

Edgard MwandweMwape invite les parents à accuser tous ces enseignants à l'inspection de l'éducation de la province, pour qu'ils soient sanctionnés.

NORD-KIVU/KANYABAYONGA

Près de 10.000 familles sommées de payer 50 USD pour confirmer leur droit de propriété



Une vue de la cité de Kanyabayonga en territoire de Lubero. Photo Radio Okapi Marc MaroFimbo

Près de dix mille familles habitants d'une commune rural de Kanyabayonga sont sommées de payer chacune une somme de 50 dollars américains pour confirmer leur droit de propriété sur les parcelles qu'elles occupent. Cette somme est exigée par une famille de la place, qui se réclame propriétaire de cette espace de terre couvrant cette commune. D'après le bourgmestre de Kanyabayonga, PalukuHeriVutseme, cette famille justifie sa démarche par le fait d'avoir gagné le procès dans ce dossier au tribunal de paix de Lubero. Il se dit choqué par cette démarche qu'il qualifie de menace à l'endroit de la population locale.

Le bourgmestre de Kanyabayonga fait savoir que ce sont les petits-fils de la famille qui se réclament propriétaires et qui appellent aujourd'hui tous les occu-

pants de cette commune à payer la somme de 50 dollars. Ils estiment que ces habitants occupaient illégalement ces parcelles, qui appartenaient jadis à leurs grands-parents.

PalukuHeriVutseme qualifie cette démarche d'inacceptable dans une entité territoriale décentralisée qui n'est plus coutumière. Selon lui, toutes ces démarches se font à son insu.

La société civile locale craint pour sa part que cette situation crée des soulèvements de la population ; au regard des indignations qui se font entendre depuis le début de cette affaire. Le président de cette structure citoyenne, Daniel Sengemoya, appelle le gouverneur du Nord-Kivu à s'impliquer avant que le pire n'arrive.

Contacté par Radio Okapi, la famille citée dans ce dossier n'a pas souhaité donner sa version de fait.

INSÉCURITÉ À LUBUMBASHI

« La voix du peuple » en sit in pour exiger le départ du maire

Les membres du mouvement citoyen « La voix du peuple » ont organisé mardi 15 septembre, un sit in devant la mairie de Lubumbashi, pour exiger le départ de l'autorité urbaine. Les manifestants reprochent au maire de ne pas fournir des efforts pour mettre fin à l'insécurité, qui continue d'endeuiller les familles.

Selon un reporter de la Radio Okapi, ils étaient une dizaine avec des calicots portant des messages tels : « Nous voulons la paix, rien que la paix et la protection de personnes et de leurs biens ».

Encadrés par la police, ces manifestants ne voulaient lire leur memo qu'en présence de l'autorité urbaine, dont ils exigent la démission. Après des négociations avec la police, ils ont fini par accepter de le faire même en présence d'un représentant du maire de Lubumbashi.

« Regardez aujourd'hui le taux de cri-

minalité dans la ville de Lubumbashi. Regardez aujourd'hui combien de fois les gens sont tués, sont violés dans cette ville », a déclaré un manifestant en poursuivant :

« Nous demandons simplement au maire de Lubumbashi par humanisme et patriotisme de démissionner. Ça ne sera pas la fin de la vie. Si vous démissionnez pendant que le temps vous est encore favorable, le bon Dieu qui vous avez élevé, vous élèvera encore ailleurs. N'endurcissez surtout pas votre cœur ».

Le représentant du maire de Lubumbashi a promis de faire parvenir ce mémo à son destinataire et a demandé aux membres de ce mouvement citoyen qu'en cas des problèmes qu'ils fassent des propositions car les portes de la mairie sont ouvertes.

Aucun incident n'a été signalé au cours de cette manifestation.

Le chef du secteur de Bapere, en territoire de Lubero et le fonctionnaire délégué du gouverneur dans cette zone accompagnés de la section Droits de l'homme de la MONUSCO ont rencontré mardi 15 septembre à Butembo le commandant des opérations Sokola 1 Axe Sud, général Opia Patrick. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur la situation sécuritaire qui prévaut en secteur de Bapere, précisément à Ndjipanda et dans les villages environnants. La population de cette région fait face aux multiples exactions des groupes armés et demande que des solutions soient envisagées pour y rétablir la paix.

« On venait d'échanger, on nous a rassurés qu'on aura mis fin à certaines irrégu-

Lubero : L'armée promet de mettre fin aux exactions des miliciens

larités dans notre région. Tout ne doit pas se dire au micro mais au moins, sur les trois groupes armés que vous connaissez et que nous avons toujours souligné, il y a celui de Mille Tours qui cause encore terreur et désolation auprès de la paisible population. Alors, par rapport à ça, il faudrait qu'on trouve une mesure urgente parce que la population ne doit pas continuer à souffrir alors qu'il y a des promesses favorables auprès du gouvernement, auprès de l'exécutif provincial. Nous avons Congo Ebebi,

UPLC et celui qui basé à Bindjo qui reste inoffensif pour le moment, mais il n'y a que Mille Tours qui sème terreur et désolation », a expliqué le représentant du gouverneur, MongaMabanga Julio.

Selon le représentant du gouverneur, le commandant des opérations Sokola 1 Axe Sud a promis de trouver solution par rapport à tous les problèmes évoqués. Il demande à la population de faire confiance aux autorités de la province qui ont ce problème à cœur.

BENI**Libération de 18 manifestants arrêtés lundi à Oicha**

Dix-huit personnes, dont quinze mineurs parmi les trente et une personnes interpellées par la police lors des manifestations à Oicha, chef-lieu du territoire de Beni, ont été relaxées mercredi 16 septembre. Selon le commandant de la police dans ce territoire, colonel Jean-Pierre Wumbi, onze personnes sont toujours en

garde à vue et seront transférées incessamment au parquet de grande instance de Beni.

« A Oicha la situation est calme aujourd'hui. Tout est revenu à l'ordre et les activités ont repris et la police continue à faire des patrouilles dans la cité. Pour que la police puisse rétablir l'ordre, il y avait 31 personnes interpellées, il y a deux qui sont transférées à l'auditorat supérieur près la cour militaire opérationnelle, 18 personnes ont été relaxées dont 15 mineurs et au cachot ici il reste 11 personnes. Ces 11 personnes nous sommes en train de les verbaliser et nous allons les transférer au parquet pour troubles à l'ordre public et blessures parce qu'ils avaient blessé deux policiers », a expliqué le commandant de la police de Oicha.

Les maisons préfabriquées au Camp Tshatshi se trouvent dans une situation catastrophique



«Nous avons visité le parc de villas du Camp Tshatshi, la situation est catastrophique. Il se révèle, après cette visite, plusieurs défaillances techniques notamment l'absence de viabilisation, le non aménagement du site et puis les maisons ont été tout simplement construites sur un sol meuble pouvant provoquer leur affaissement», alerte Pius Muabilu, Ministre d'Etat en charge de l'Urbanisme et Habitat qui prévient : «en tout cas, s'il y a une forte pluie, c'est un affaissement qui va arriver».

Autres défaillances constatées, le ministre de l'Urbanisme et Habitat énumère «l'absence d'études préalables du sol, de livres topographiques, de plans d'assainissement du site, l'absence d'adduction d'eau, de raccordement en électricité et d'installation domestique, l'absence de caniveaux, d'exécutoires pour la gestion et le drainage des eaux des gouttières, des fosses septiques et des puits perdu».

En sus, «les maisons sont posées et montées sur des dalles amovibles de plus ou moins 15 centimètres, sans pilotis sur ce terrain. L'autre constat qu'on a fait, ce que le reste de maisons qui ne sont pas montées, sont jetées à même le sol, exposées au soleil et toutes les intempéries», pointe encore Pius Muabilu, qui plaide, par ailleurs, pour la reprise des travaux.

Il dit avoir battu le rappel des troupes concernées par «cette af-

faire», c'est-à-dire la Regideso, l'Office de voirie et drainage (OVD), la Société nationale d'électricité (SNEL), les experts de la Primature. «Ils devraient s'associer à mon ministère, pour que chacun, en ce qui le concerne, apporte sa contribution en vue de la poursuite des travaux», indique le Ministre Muabilu.

La construction des maisons préfabriquées dédiées aux militaires, est l'un des projets phares du Programme d'urgence du Chef de l'Etat, dit programme des 100 jours. Elle a été confiées aux sociétés Husmal et Samibo de l'homme d'affaires liba-

nais SamihJammal. Celui-ci a été condamné à 20 ans de prison pour détournement de près de 50 millions de dollars destinés à financer justement ces travaux, corruption et blanchiment des capitaux,

Même peine infligée au Directeur de cabinet du Chef de l'Etat, Vital Kamerhe, reconnu coupable des mêmes chefs d'inculpation.

Une nouvelle audience du procès en appel se tient en principe ce 18 septembre.

Top Congo Fm

20 ans de prison pour avoir violé deux infirmières et dépouillé des malades

Trois hommes, accusés d'avoir violé deux infirmières et dépouillé des malades dans un centre de santé, ont été condamnés à 20 ans de prison à Kinshasa en République démocratique du Congo, où la hausse de l'insécurité inquiète les autorités, a-t-on appris mercredi auprès de la défense. Un tribunal a condamné les trois prévenus pour " viol de deux infirmières, vol qualifié, extorsion et association des malfaiteurs ", a déclaré à l'AFP Me Luse Muzembe, avocat de la défense, à la fin du procès dans la nuit de mardi à mercredi.

Le ministère public avait requis la peine capitale, qui n'est plus appliquée depuis 2003.

Deux autres prévenus ont été acquittés et trois autres, mineurs, renvoyés devant un tribunal pour enfants, selon l'avocat.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un groupe d'individus armés de machettes et d'objets tranchants a fait irruption au centre de Santé Révolution de Kisenso, une commune enclavée de la mégapole africaine, d'après les témoins et les autorités.

Ils ont violé deux jeunes infirmières qui étaient de garde, sous le regard des malades qu'ils ont dépouillés de leurs téléphones, argent, habits, a expliqué à l'AFP Willy Khonde, l'un des responsables de la Mutuelle de santé de Kisenso.

Le procès en procédure de flagrant délit devant le tribunal de grande instance de Matete avait débuté lundi.

L'avocat a indiqué qu'il ferait appel du verdict de ce procès en flagrant délit, qui s'est tenu lundi et mardi, à peine trois jours après les faits.

" A notre avis, l'accusation donc le parquet n'a pas pu prouver l'implication de nos clients. Les vrais coupables courent encore les rues, il faut les retrouver ", a insisté l'avocat.

La hausse de l'insécurité inquiète les autorités. A Kinshasa, la police a mis en place des barrages la nuit pour contrôler les taxis, après des cas d'enlèvements avec violences de jeunes passagères pour lesquelles les ravisseurs demandent une rançon à la famille

Saisie de grands singes vivants sortis illégalement de RDC au Zimbabwe

Au moins 26 grands singes vivants, illégalement sortis de République démocratique du Congo (RDC), ont été saisis au Zimbabwe, où quatre trafiquants présumés ont été arrêtés, ont indiqué vendredi les autorités des deux pays, qui étudient la possibilité de rapatrier les singes. Le ministre congolais de l'Environnement a aussi annoncé la saisie mercredi de 56 kilos d'écailles de pangolin dans le parc national de la Garamba dans le Nord-Est de la RDC, à la frontière avec le Soudan du Sud et de l'Ouganda.

« Il y avait environ 26 singes dans un camion. Deux Congolais, un Malawite et un Zambien ont été arrêtés (...) mercredi au poste-frontalier de Chirundu » avec la Zambie, a déclaré à l'AFP Tinashé Farawo, porte-parole de l'Autorité zimbabwéenne pour les parcs et la vie sauvage (Zimparks).

« Nous avons pris les singes (...) dans

l'optique de les rapatrier en RDC », a ajouté le porte-parole, précisant que les trafiquants présumés avaient été présentés à la justice après leur arrestation lors d'un contrôle de routine.

Dans un communiqué, le ministre congolais de l'Environnement, Claude Nyamugabo Bazibuhe, a lui indiqué que la saisie portait sur « 32 spécimens vivants de chimpanzés en provenance de la province du Haut-Katanga » dans le Sud-Est de la RDC, à la frontière avec la Zambie.

Les trafiquants ont utilisé de « faux documents » pour les sortir de RDC et traverser la Zambie, avec l'objectif d'aller jusqu'en Afrique du Sud, avant d'être arrêtés à leur entrée au Zimbabwe.

Le ministre a lui fait état de trois Congolais et un Malawite qui « sont aux arrêts et doivent répondre de leurs actes devant la justice zimbabwéenne ».

« L'enquête se poursuit (...) pour identifier exactement les spécimens » saisis au Zimbabwe « avant d'envisager leur rapatriement », ajoute le ministre.

Le communiqué indique également que les écailles de pangolin saisies dans le parc national de la Garamba « étaient stockées dans la résidence d'un particulier en vue de leur exportation » via l'Ouganda vers une « destination non encore connue ».

« Tous les grands singes (gorilles, bonobos et chimpanzés) et tous les pangolins sont intégralement protégés », rappelle le ministre.

La RDC est l'un des derniers refuges au monde d'espèce de singes menacée d'extinction, comme les gorilles des plaines de l'Est ou les gorilles des montagnes.

Le pangolin est l'animal le plus pourchassé par les braconniers et les trafiquants dans le monde.

DIASPORA

Belgique: des métisses congolaises assignent l'État belge pour crimes contre l'humanité

Cinq Belgo-Congolaises septuagénaires assignent l'État en justice pour crime contre l'humanité, en raison de leur enlèvement en bas âge par les autorités coloniales au Congo. L'une des plaignantes, Monique Bitu Bingi, témoigne pour RFI.

La première audience, le 10 septembre, d'un procès sans précédent dans les annales de la justice belge, va de nouveau braquer les projecteurs sur les cinq plaignantes. Léa Tavares Mujinga, Noëlle Verbeeken, Simone Ngalula, Marie-José Loshi et Monique Bitu Bingi, septuagénaires, sont nées au Congo belge, l'actuelle République démocratique du Congo (RDC). Toutes ont été arrachées à leurs familles, dans la province du Kasai, entre l'âge de 2 et 4 ans.

« Moi, j'avais 4 ans, témoigne Monique Bitu Bingi, 71 ans, à Bruxelles. C'est comme si c'était hier. Ma mère, mes tantes, mon oncle et mon grand-père ont été obligés de me conduire à la mission catholique. Je me souviens de tout. Nous avons marché pendant trois jours, puis le camion d'un agent territorial nous a conduit à Katende. Arrivés là, je me suis retrouvée dans la foule d'un grand mariage, et je ne voyais plus mes parents. J'ai pleuré tout l'après-midi. Une des fillettes du couvent, qui avait huit ans, m'a portée pour me mettre au lit. Le lendemain, j'étais avec les autres filles. Les plus grandes, entre 8 et 11 ans, s'occupaient des plus petites. Nous n'avions pas de chaussures et la porte de notre dortoir donnait sur une morgue. »

Qualifiées de « mulâtres » par l'administration coloniale, elles ont été traitées d'« enfants du péché » à la mission catholique, qui attendait les grandes vacances pour les baptiser ou les faire communier, une fois les autres élèves absents. Venu le temps de l'indépendance, en 1960, et des troubles qui ont suivi, les enfants ont été abandonnés quand les Belges, visés et tués par des Congolais, ont plié bagage.

« Les jouets des policiers qui nous gardaient »

« Quelques jours après l'indépendance, j'avais 11 ans, nous sommes parties avec les sœurs à 117 km de Katende pour rejoindre la mission de Saint-Antoine, poursuit Monique Bitu Bingi. Là, on nous a donné des badges avec nos noms et nos dates de naissance pour nous préparer à partir en Belgique. Nous avons pris des pirogues pour traverser la rivière et rejoindre un aéroport. Ils ont pris toutes les bonnes sœurs, mais pas les enfants. Nous sommes restées là, nous ne connaissions personne. Les villageois venaient autour de nous, nous attendions que l'avion revienne. Il n'est pas revenu. Un véhicule nous a ramenées à Lusambo, où deux tribus se faisaient la guerre. L'administrateur a envoyé trois policiers pour nous garder. Un soir, cinq camions des Nations unies sont venus pour prendre les Belges qui restaient, mais pas nous qui étions une dizaine. Chaque soir, nous étions devenues les jouets des policiers qui nous gardaient. Ils nous ouvraient les jambes, faisaient de nous ce qu'ils voulaient, y compris avec des bougies. Pour finir, l'administrateur territorial nous a emmenées dans une autre zone pour nous répartir dans des familles d'accueil. Nous étions chez de vieilles mères qui n'avaient rien, et la guerre continuait, avec des mutilations, des scènes horribles dont nous étions les témoins. Nous dormions par terre, nos habits étaient déchirés. Il fallait aller en brousse attraper des chenilles et cueillir des champignons pour nous nourrir. Nous avons été détruites moralement et physiquement. »

Des excuses officielles en avril 2019

« Nous avons été traumatisées de partout, reprend Monique Bitu Bingi. Ma mère était autorisée à venir me voir une fois par an, pour deux jours. Elle venait, mais elle s'était mariée et avait d'autres enfants. Lorsqu'on me demandait qui était mon père, je répondais : « Papa l'État ». Quand la guerre a cessé, un prêtre hollandais et un abbé sont venus nous chercher dans les villages pour nous mettre à l'école. Mais nous étions devenues d'autres personnes. »

Le gouvernement a présenté en avril 2019 des excuses aux métis « coloniaux », systématiquement enlevés à leurs familles africaines et coupés de leurs familles belges, au temps du Congo belge (1885-1960) et du « Ruanda-Urundi » (1923-1962). Le Premier ministre, Charles Michel, a reconnu l'existence d'un système de ségrégation raciale, ainsi que « l'abandon émotionnel, le déracinement, la difficulté d'assumer une double identité et la réelle souffrance des victimes ».

Pour Monique Bitu Bingi, c'est trop peu. Arrivée en Belgique à 32 ans, par ses propres moyens, afin de donner une chance à ses cinq enfants d'être scolarisés, elle a écrit à la Reine Fabiola, épouse du roi Baudouin. Elle la considérait comme sa marraine, en tant que pupille du royaume. Résultat : « Elle m'a envoyée voir un ministre qui ne s'est plus occupé de nous

et n'a même pas voulu écouter notre problème. »

Ce n'est qu'à 65 ans que Monique Bitu Bingi a finalement retrouvé la famille de son père, parti en Argentine, où il a eu d'autres enfants. « Avec un simple pardon ou des regrets, l'État peut-il corriger notre vie ? Peut-il me rendre l'amour qui m'a manqué toute ma vie ? Non. Il doit reconnaître ce qu'il nous a fait. Ce n'est pas à 71 ans que je vais porter plainte pour de l'argent. Je veux que l'État reconnaisse la souffrance que nous avons connue. »

50 000 euros de dédommagement, un montant de départ

Le procès s'ouvre donc au civil auprès du tribunal de première instance, avec une demande de dédommagement de 50 000 euros par plaignante. « Il s'agit d'une somme provisionnelle et symbolique, qui correspond à ce que l'on demande lorsqu'un crime est commis, explique Me Michèle Hirsch, l'un des quatre avocats de la défense. Un expert doit être désigné pour évaluer la réalité et le montant du préjudice subi. Le « crime contre l'humanité », objet de la plainte, porte sur la « politique de l'État belge colonial », qui visait particulièrement les enfants métis, et dont toute la vie a été déterminée par l'enlèvement à la famille. »

L'objectif va plus loin que le procès en lui-même. Les

plaignantes souhaitent « une loi qui nomme les crimes commis durant la colonisation, et qui crée un fonds d'indemnisation pour les métis qui en ont été victimes, explique l'avocate. L'État belge lui-même devra ordonner la réparation, car il existe encore des victimes de lois raciales dans notre pays. »

En cause, un décret de 1952 qui a rendu possible la mise sous tutelle de la colonie des enfants abandonnés ou orphelins, ensuite remis aux institutions religieuses. « Or les enfants métis du Congo n'étaient ni orphelins, ni abandonnés, poursuit l'avocate, mais ont été enlevés soi-disant « pour leur bien », en réalité pour les isoler et empêcher qu'ils ne puissent un jour se manifester ou prendre des positions de pouvoir. »

Une boîte de Pandore est-elle sur le point de s'ouvrir ? Entre 16 000 et 20 000 métis sont restés dans les ex-colonies belges après les indépendances, rappelle François d'Adesky, co-fondateur de l'Association des métis de Belgique, dont les cinq plaignantes ne font pas partie. Me Michèle Hirsch, elle, précise : « Nous n'appelons pas à ce que tout le monde suive la même procédure. C'est à l'État de prendre des dispositions globales, et pas aux citoyens de se charger d'un procès, en plus de tout le reste. »

RFI



Afrimma 2020

Six Congolais dont Fally en lice pour le titre du « Meilleur chanteur d'Afrique centrale »

Le drapeau de la RDC flotte dans huit catégories différentes de la septième édition de l'African Muzik Magazine Awards and Music Festival (Afrimma 2020) prévue le 15 novembre sur le thème « Destination Africa » et le sous thème « Destination Africa ».

Celle du meilleur chanteur d'Afrique centrale donne la part belle à la RDC en proposant six de ses stars sur les dix nominées.

Les votes sont ouverts en ligne sur le site de l'événement pour les stars congolaises Fally Ipupa, Dadju, Gaz Mawete, Ninho, Innos'B et BM, toutes nominées dans la même catégorie, et qui volent la vedette aux artistes de la sous-région suivis de trois Angolais, en l'occurrence Matias Damiaso, Anselmo Ralph, et C4 Pedro ainsi que du Camerounais TayC.

Il y a ceux qui sont les plus vernis ou plutôt populaires, devrait-on dire, comme Fally qui, déjà sacré meilleur chanteur d'Afrique centrale en 2019, revient en plus dans quatre autres catégories cette fois : « Artiste de l'année, Meilleur concert live, Meilleur artiste franco-



phone et Vidéo Afrimma de l'année ». Pour cette dernière, il est nominé en binôme avec Gaz Mawete pour le clip de leur featuring C'est raté. Le jeune kinois est de son côté aussi assez présent dans la liste des nominés de cette édition à noter qu'il revient avec Dadju et Innos'B dans la sélection du « Meilleur artiste francophone ». Six stars congolaises nominées dans la catégorie Meilleur chanteur de l'Afrique centrale à l'Afrimma 2020.

Bien en vue au niveau international, Gaz Mawete et

Innos'B sont tous deux nominés dans trois catégories. Pour le dernier, il faut ajouter aux deux premières catégories susmentionnées celle de la « Meilleure collaboration » pour son feat avec le Tanzanien Diamond Platnumz dans Yope Remix. Par ailleurs, les couleurs nationales sont également au rendez-vous du « Meilleur groupe africain » avec 4KEUS. Et, pour le « Meilleur du gospel », c'est Icha Kavons qui porte l'étendard congolais.

Beni Joël Dinganga

Brigade annonce la sortie d'un nouveau single «Je ne te lâcherai pas»

C'est sa réponse à la provocation de Héritier Watanabe. L'artiste Brigade Sarbati a décidé de réagir contre Héritier Watanabe. Il a annoncé la sortie d'un single intitulé « Je ne te lâcherai pas », phrase prononcée par la Pulga dans sa sextape qui avait circulé sur les réseaux sociaux en novembre 2019.

C'est à travers une publication postée sur sa page Facebook que l'animateur s'est exprimé. « Restez branchés. Bientôt Je ne te lâcherai pas », a-t-il écrit.

Dernièrement, Héritier Watanabe s'en est pris à Brigade Sarbati, en laissant entendre que ce dernier ne fait pas de concert.



Depuis quelques temps, il existe une grosse tension entre ces deux artistes qui ont

évolué au sein de Wenge Maison Mère de Werrason.

B.J.D

ADACO pose les bases pour la libéralisation du secteur du droit d'auteur en RDC

Les participants à la conférence organisée, lundi, à l'Académie des Beaux-Arts (ABA) par l'Administration des droits d'auteur du Congo (ADACO), ont plaidé en faveur de la libéralisation de la gestion de ce secteur en RDC, à l'occasion de la célébration de la Journée africaine des droits d'auteur, commémorée le 14 septembre de chaque année.

Dans son adresse, le président du conseil d'administration de l'ADACO, Balufu Kanyinda, a soutenu que la libéralisation de ce secteur va permettre aux artistes, éditeurs, réalisateurs, journalistes, opérateurs des arts visuels de pouvoir choisir librement une organisation de gestion des droits collectifs.

Placée sous le thème : «Problématique des droits d'auteur en RDC», cette journée de réflexion s'est proposée de réunir toutes les catégories d'acteurs culturels et des professionnels des médias pour échanger sur les obstacles à l'évolution de ce secteur, a-t-il ajouté, affirmant que «La RDC ne fait pas partie de la CISAC et il n'y existe aucune redevance pour les copies privées».

Pour sa part, le recteur de l'Institut facultaire des sciences de l'information et de la communication (IFASIC), Rigobert Munkeni Lapess, a fait savoir que dans le programme d'étude dans son Institut, il y a un cours lié au droit d'auteur «Droit de la presse» qui est plus axé sur les genres littéraires et la presse écrite.

En outre, a-t-il ajouté, il est difficile d'enseigner les droits d'auteur en RDC car le secteur n'est pas assez réglementé. À ce sujet, le Pr Madimba Kadima Nzuji a évoqué le problème de la gestion et de la collecte des droits d'auteur en RDC, indiquant que l'avenir des droits d'auteur passera par la digitalisation et une nouvelle législation pour mettre en place une industrie culturelle permettant l'essor de l'économie du fait que, les droits d'auteur s'étendent à tous les arts de la création.

M. Freddy Mulumba, directeur général adjoint de la RTNC, a, dans son intervention, établi une relation d'interdépendance entre le

média et les droits d'auteur, expliquant que les médias peuvent être mis à profit pour la collecte desdits droits.

La multiplication des copies privées met en danger les droits d'auteur en Afrique

D'après M. Sangwa Samuel, directeur Afrique de la Confédération internationale des sociétés des droits d'auteur et compositeur (CISAC), les sociétés des droits d'auteur sont appelées à s'adapter à côté des exploitations traditionnelles. Les défis majeurs à la collecte des droits d'auteur étant la méconnaissance des instruments juridiques par la population, les usagers et les artistes causant le refus délibéré du paiement de la redevance du droit d'auteur suite à la non application de la loi.

Il a encore indiqué que la plus part de ses sociétés en Afrique sont installés dans les capitales et les restes du pays ne sont pas couverts alors que la gestion des recettes des droits d'auteur issue du numérique ne fait qu'augmenter. La multiplication des copies privées met en danger les droits d'auteur en Afrique a-t-il conclu.

La restitution des œuvres d'arts africains, est un projet positif, selon la princesse Marylin Yav

Lors de son intervention, Mme Marylin Yav, princesse de l'empire Lunda et défenseuse des droits coutumiers, a plaidé pour la restitution et le rapatriement des œuvres d'arts des Africains qui se trouvent à l'étranger, dans le but de garder une pensée aux ancêtres qui ont vécu de moments difficiles et de sensibiliser la population au changement des mentalités vis-à-vis «des œuvres de nos ancêtres», en guise de respect à leur égard.

Selon elle, parmi les premiers œuvres d'arts à restituer aux pays africains sont les têtes des rois africains décapitées par les blancs pendant le temps colonial. Une manière pour les Africains de renforcer leurs musées, de mieux informer et éduquer les générations présentes et futures sur base de leurs propres histoires.

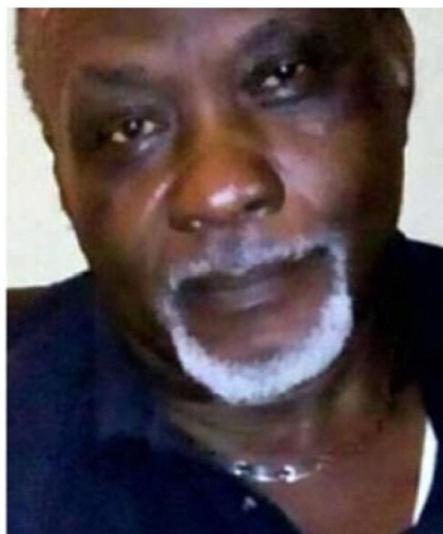
ACP

Denis Boyau Loyongo, géniteur de « Tonton Skol » n'est plus !

Décès vendredi à Kinshasa du journaliste caricaturiste Denis Boyau Loyongo, géniteur de Tonton Skol. En attendant le programme des obsèques, la Rédaction d'AfricaNews rappelle l'une des multiples facettes des œuvres de l'illustre disparu. Denis Boyau a fait vibrer des générations entières à travers ses œuvres, notamment les bandes dessinées dans le magazine « Jeune pour jeunes » avec des personnages mythiques comme Apolossa, Kikwata, Zwe-Zwe, etc.

Au sein des journaux, il a apporté une autre touche dans le traitement des informations dans tous les secteurs d'activités à travers les caricatures.

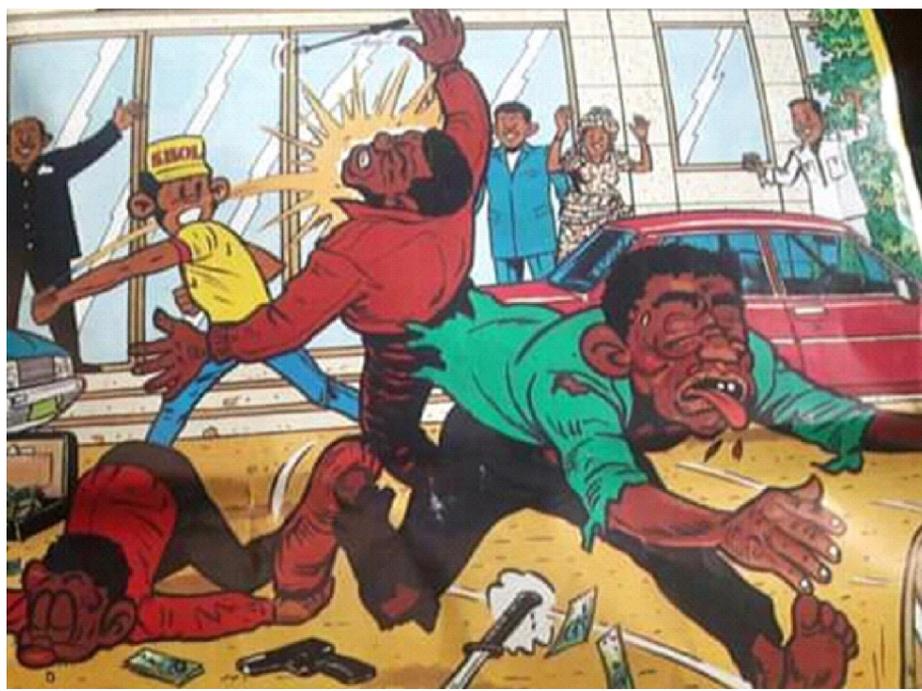
Les archives des journaux « Salongo » du patriarche Paul



Bondo Nsama, « Ye » de Luambo Makiadi, « Mampinga » des ex-FAZ sont très explicites quant à ce.

L'artiste ne meurt jamais. Paix à son âme.

Africa News Rdc



Concours du film AlimenTerre RDC, postuler et gagner 1500 USD

Le concours du film AlimenTerre donne une occasion aux postulants de remporter un prix de valeur de 1500 USD, en envoyant un curriculum vitae et une histoire sur l'agriculture familiale capable d'être raconté dans un mini film documentaire de pas plus de cinq minutes.

L'objectif est de susciter une réflexion créatrice et de diffuser largement des contenus sur les enjeux complexes du système alimentaire congolais et mondial, de manière à générer une réflexion critique et des changements de comportements auprès des personnes qui verront les courts-métrages. Ces changements de comportements pourront autant concerner des gestes quotidiens (habitudes alimentaires, modes de consommation, pratique de l'agriculture

urbaine, etc.)

Sont éligibles pour postuler, tous congolais à partir de 18 ans, habitant sur le territoire de la République démocratique du Congo. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 Septembre 2020 à 17h00 heure de Kinshasa. Plus d'info sur : www.alimenterrdc.org

Notez que Le Festival AlimenTerre est un espace de débats où tous les points de vue sont mis en interactions et respectés. Il met en avant la place des agricultrices / des agricultrices et productrices / producteurs ainsi que de leurs organisations, il dénonce les attaques envers l'agriculture familiale et promeut un modèle agricole durable, rémunérateur et équitable.

Baron Nkoy

L'AMURD appelle les Congolais à s'intéresser aux Musées



Le coordonnateur de l'Association des amis des Musées de la RDC et de la Diaspora (AMURD), Me Désiré Tafu, a appelé les Congolais à s'intéresser aux Musées afin d'en tirer les avantages y afférents dans une déclaration, mercredi au Musée national de la RDC, dans la commune de Linguala à Kinshasa, à l'occasion de la sortie officielle de l'ONG.

Le coordonnateur de l'AMURED qui a insisté sur l'unité dans la diversité culturelle, a souligné que la fréquentation des Musées doit devenir une pratique courante et doit contribuer à la sensibilisation et à l'éducation de la population congolaise en général et de la jeunesse en particulier.

Il a aussi exhorté les Congolais à aimer les Musées et avoir une autre perception sur les Musées, cadre de conservation du patrimoine national.

Les objectifs de cette association, a-t-il fait savoir, sont notamment de sensibiliser et de développer le programme de tourisme culturel dans le chef de la jeunesse

et de la diaspora, d'organiser des conférences muséales en RDC ainsi que dans les pays étrangers et des visites guidées dans les Musées, parcs et autres lieux touristiques et historiques.

Le Pr Henry Bundjoko, directeur du Musée national de la RDC, a indiqué, dans son mot de circonstance, que le musée est un lieu qui conserve le patrimoine d'un peuple.

« L'Institut des Musées Nationaux du Congo (IMNC) représente les objets au travers des expositions. Les objets sont des supports de messages et les hommes au travers des objets ont joué le rôle de communication », a déclaré le Pr Henry Bundjoko.

Le conseiller du Chef de l'Etat au collège culture-arts et questions religieuses, Eddy LukunaWabantu, a salué la création de cette association qui, selon lui, s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, de doter la RDC des Musées dignes d'un grand pays. ACP

L'Adaco plaide pour la libéralisation du secteur des droits d'auteurs en RDC



Balufu Kanyinda, président du conseil d'administration de l'Adaco

C'est à l'occasion de la journée africaine des droits d'auteurs célébrée chaque 14 septembre que l'administration des droits d'auteurs du Congo (Adaco) a organisé une conférence sur la question qui a connu la participation de plusieurs acteurs de la culture (musiciens, écrivains, opérateurs culturels et autres).

Le cinéaste Balufu Kanyinda, président du conseil d'administration de l'Adaco a fait valoir la libéralisation du secteur des droits d'auteurs car seule une concurrence saine et réglementée fera avancer le secteur des droits d'auteurs en RDC.

« Entre l'Adaco et la Socoda, la différence se fera au niveau de choix des sociétaires. Nous ne travaillons pas pour la disparition de la Socoda mais plutôt par la libéralisation du secteur comme celui des assurances », a martelé Balufu Kanyinda.

De son côté, l'artiste musicien Mohombi a exprimé son regret suite à la

situation sociale des artistes congolais alors que leurs œuvres cartonnent à travers le monde. Mohombi a invité ses collègues musiciens à protéger leurs œuvres afin d'en tirer profit.

Quant à l'écrivain Tata N'longi Biatitudes qui a, comme son prédécesseur invité les musiciens à la protection de leurs œuvres, a encouragé les réformes dans le secteur des droits d'auteurs pour rendre viable cet environnement qui pourra fonctionner selon les normes internationales.

L'administration des droits d'auteurs congolais (Adaco) que dirige le cinéaste Balufu Kanyinda fait de la question des droits d'auteurs une problématique qui doit être vulgarisée auprès du grand public dans leur apprendre que les artistes doivent vivre de leurs œuvres.

Daniel Aloterembi



Tata N'longi Biatitudes

Linafoot D1

1ère journée : Mazembe - Blessing, V.Club - Rangers, DCMP - RCK, Lupopo - L'shi Sport

Le calendrier de la saison 2020-2021 de la Ligue Nationale de Football vient d'être rendu officiel par la Ligue. Le coup d'envoi reste maintenu au 2 octobre prochain. L'affiche d'ouverture de la saison opposera le FC Renaissance du Congo à Maniema Union au Stade des Martyrs.

Le champion en titre Mazembe démarre à domicile contre le promu Blessing Lualaba. VClub croquera le fer avec les Aca-

démiciens de Rangers. A Lubumbashi, le Saint Eloi Lupopo aura fort à faire contre Lubumbashi Sport, DCMP recevra RCK et à Kolwezi, Simba offrira son hospitalité à la JS Bazano.

Les affiches de la 1ère journée du 2 au 4 octobre

Renaissance vs Maniema Union
Lubumbashi Sport vs Lupopo
DCMP vs RCK

TP Mazembe vs Blessing FC
Rangers vs AS VClub
AS Simba vs JS Bazano

Pour cette première journée, le CS Don Bosco, la JSK, Dauphin Noir et Sanga Balende ne sont pas à l'affiche. Les matchs de joueront à huit clos et toutes les équipes devront se conformer au protocole sanitaire de lutte contre le covid-19.

Iragi Elisha/Footrdc.com

Lupopo : Pascal Beveraggi et Donatien Mulongoyi sous menace de sanction pour une dette de transfert

La Fédération Congolaise de Football Association (FECOFA) est catégorique. Les correspondants officiels du FC Saint Eloi Lupopo courent le risque de suspension si le club ne s'acquitte pas, endéans 15 jours, du litige financier de l'ordre de USD 5.000 (cinq mille dollars américains) relatifs au transfert du joueur Gloire Tshama appartenant au FC God's own team évoluant à l'Entente Urbaine de Football de Kinshasa Lipopo.

L'instance dirigeante du football congolais reproche à la formation de Lupopo une mauvaise foi manifeste constatée dans le retard accusé pour honorer cet engagement.

« ... cela prouve à suffisance votre mauvaise foi et en conséquence, nous vous accordons un délai de 15 jours dès réception de la présente pour régler ce litige, faute de quoi, nous procéderons à la suspension des correspondants officiels de votre club conformément à l'article 299 des règlements généraux et sportifs et ce, jusqu'au paiement de cette somme », a, d'un ton ferme, prévenu la FECOFA via une lettre signée, lundi 14 septembre 2020,



par Constant Omari Selemani et Belge Situatala Matuluakila, respectivement président et secrétaire général intérimaire de l'organe faïtier du football national.

A en croire la même correspondance, le FC God's own team et le FC Saint Eloi Lupopo avaient signé la convention de transfert du joueur Gloire Tshama en date du 20 mai 2016 pour une durée d'une saison, soit 2016-2017. Depuis lors, poursuit le document, le club bleu et or Lushois n'a versé à la formation kinoise aucune somme ce, malgré le rappel fait par son partenaire.

Les correspondants officiels des cheminots que sont le président du club, Pascal Beveraggi et

le secrétaire sportif, Donatien Mulongoyi sont donc avisés de la détermination affichée par la FECOFA en vue de faire respecter les textes régissant le football et partant de permettre au FC God's own team de recouvrer ses droits.

Soulignons cependant que l'actuel président du comité directeur du FC Saint Eloi Lupopo est concerné par cette mise en demeure de la FECOFA, au nom du principe de la continuité. Puisqu'au moment de la signature de la convention susmentionnée entre les deux parties, l'homme d'affaires n'était encore aux affaires chez les Viets.

Charles Masudi
Ouragan Fm

Club par club, voici les joueurs les mieux payés de la Premier League et leur salaire par semaine

De toute l'Europe, le Premier League est le championnat qui paye le mieux ses joueurs. Les énormes droits TV de cette Ligue la plus regardée au monde explique en partie ceci. Mais de tous les joueurs en Premier League, qui est le mieux payé ?

Le journal Daily Mail a publié la liste complétée des joueurs avec le salaire le plus élevé de toutes les 20 équipes actuellement en lice en Premier League. Force est de constater que le portier de Manchester United, David De Gea, est le mieux payé avec 375000 livres sterling par semaine. Il est suivi par Pierre Emerick Aubameyang et par Mesut Ozil, qui touchent 350000 livres par semaine.

Voici les joueurs les mieux payés, équipe par équipe

Arsenal
1 = Pierre-Emerick Aubameyang 350 000 £ par semaine 1 = Mesut Ozil 350 000 £ par semaine 3. Willian 220 000 £ par semaine

Aston Villa
1. Jack Grealish 135 000 £ par semaine 2. Ollie Watkins 75 000 £ par semaine 3. Matty Cash 65 000 £ par semaine
Brighton

1. Adam Lallana 90 000 £ par semaine 2 = Pascal Gross 50 000 £ par semaine 2 = Alireza Jahanbakhsh 50 000 £ par semaine

Burnley
1. Ben Mee 55 000 £ par semaine 2 = James Tarkowski 50 000 £ par semaine 2 = Chris Wood 50 000 £ par semaine

Chelsea
1. Ben Chilwell 190 000 £ par semaine 2. Timo Werner 175 000 £ par semaine 3 = Kepa Arrizabalaga 150 000 £ par semaine 3 = N'Golo Kante 150 000 £ par semaine

Crystal Palace
1. Wilfried Zaha 130 000 £ par semaine 2. Max Meyer 125 000 £ par semaine 3. Christian Benteke 110 000 £ par semaine

Everton
1 = Bernard 120 000 £ par semaine 1 = Yerry Mina 120 000 £ par semaine 3. Andre Gomes 112 000 £ par semaine

Fulham
1. Andre-Frank Zambo Anguissa 67 000 £ par semaine 2. Jean-Michael Seri 65 000 £ par semaine 3. Aleksandar Mitrovic 60 000 £ par semaine

Leeds
1. Rodrigo 120 000 £ par

semaine 2. Helder Costa 70 000 £ par semaine 3. Patrick Bamford 55 000 £ par semaine

Leicester
1. Jamie Vardy 140 000 £ par semaine 2. Kasper Schmeichel 130 000 £ par semaine 3. James Maddison 100 000 £ par semaine

Liverpool
1. Mohamed Salah 220 000 £ par semaine 2. Virgil van Dijk 180 000 £ par semaine 3 = Alisson 150 000 £ par semaine 3 = Sadio Mane 150 000 £ par semaine

Manchester City
1. Raheem Sterling 300 000 £ par semaine 2. Kevin De Bruyne 280 000 £ par semaine 3. Sergio Aguero 220 000 £ par semaine

Manchester United
1. David De Gea 375 000 £ par semaine 2. Paul Pogba 290 000 £ par semaine 3. Anthony Martial 250 000 £ par semaine

Newcastle United
1. Callum Wilson 75 000 £ par semaine 2. Ryan Fraser 70 000 £ par semaine 3. Jonjo Shelvey 70 000 £ par semaine

Sheffield United
1. Phil Jagielka 50 000 £ par semaine 2. Lys Moussett 25 000 £ par semaine 3. Oliver McBurnie 20 000 £ par semaine

PSG : Pas encore tiré d'affaires, Neymar risque une nouvelle sanction

Dimanche dernier, le tant attendu Classique entre le PSG et l'Olympique de Marseille s'était conclu sur une fin de match digne d'un combat de boxe. Une issue houleuse qui a vu cinq joueurs écopés d'un carton rouge à savoir Neymar, Leandro Paredes, Layvin Kurzawa, Jordan Amavi et Diario Bendetto. Si la commission s'est montrée clémentement contre le Brésilien, une autre menace pèse sur sa tête.

Non, Neymar n'est pas encore tiré d'affaires. En effet, ce mercredi, la commission de discipline de la LFP a décidé de sanctionner l'ancien du FC Barcelone de deux matches plus un en sursis. Elle a également placé l'affaire des supposés propos racistes d'Alvaro Gonzalez en instruction. Mais ce n'est pas tout.

Mbappé : « Il fait peur aux adversaires quand il est sur la pelouse »

À l'image de Manchester City l'année dernière ou Tottenham cette saison, la tendance est désormais à l'ouverture des vestiaires de football aux caméras des chaînes de télévision et autres. Ainsi, Prime Video a suivi le club parisien dans son épopée européenne à travers un documentaire nommé, « Ici c'est Paris, 50 ans de passion ». En marge de ce focus, Kylian s'est montré particulièrement élogieux envers son ami et coéquipier Neymar Jr.

Après plusieurs échecs en Ligue des champions notamment trois éliminations au stade des 8es

de finale, le club parisien s'est hissé en finale de la compétition étoilée avant de tomber contre le Bayern. Un final qui aura été marqué par les performances de haut volée de Neymar Jr. Très bon contre l'Atalanta puis contre Leipzig, le natif de Sao Paulo a vu Mbappé lui tresser des louanges.

« C'est un schéma à lui tout seul, je pense. C'est un schéma à lui tout seul. Il fait partie des joueurs qui, quand ils sont bien, sont capables de bouleverser une équipe, un bloc. Il fait peur aux joueurs adverses quand il est sur la pelouse », a-t-il confié, dithyrambique.

La fortune personnelle du président du PSG, Nasser Al-Khelaifi, dévoilée

Président du Paris-Saint Germain, propriétaire de BeIN Media Group et ministre sans portefeuille au Qatar, Nasser Al-Khelaifi énormément dans le gotha du football européen. L'homme d'affaires qatari a d'ailleurs récemment été élu personnalité la plus influente du monde du football par le magazine France Football. Mais au juste à combien s'élève sa fortune personnelle ?

Auditionné par le tribunal fédéral de suisse dans le cadre d'une affaire en lien avec les droits médiatiques, le numéro 1 du PSG a levé le voile sur ses revenus mensuels ainsi que sa fortune personnelle.

Ce jeudi, L'Equipe a levé l'équivoque sur le contenu de son audition dans l'affaire de la corruption avec l'ancien numéro 2 de la FIFA Jérôme Valcke. Concernant, ses émoluments annuels, NAK estime toucher « entre 15 et 25 millions de dollars » et sa fortune tournerait « entre 70 et 100 millions de dollars ».

Une somme en adéquation avec ce que touchent les joueurs parisiens. Si toutefois, tous les revenus de l'homme d'affaire sont déclarés.

Classement FIFA : La RDC maintient sa dixième position en Afrique

La Fédération Internationale de Football Association (FIFA) a rendu public ce jeudi 17 septembre le classement mensuel des sélections nationales tant mondial que continental.

Pour les léopards de la RDC, pas de changement, la dixième place au niveau continental est conservée.

Sur le plan international, la RDC reste à la 57ème position juste derrière le Mali.

À noter que les Diables Rouges de la Belgique trône au classement mondial, alors qu'en Afrique, le Sénégal reste en tête, bien que 20ème au monde

Election - Net

Les violons ne s'accordent plus**CACH – FCC : divorce en l'air !**

Entretien imminent entre Tshisekedi et Kabila, contenu de leur accord secret, nomination du ministre de la Justice... Néhémie Mwilanya Wilondja a fait le point face aux parlementaires du FCC sur les pourparlers avec Cach. Selon nos informations, Néhémie Mwilanya Wilondja, le coordonnateur du Front Commun pour le Congo (FCC, de Joseph Kabila), a réuni les députés et les sénateurs de sa famille politique à vingt-quatre heures de la rentrée parlementaire, qui avait lieu ce 15 septembre. Il souhaitait faire un point sur les négociations en cours avec Cap pour le changement (Cach), la coalition de Félix Tshisekedi – des discussions pilotées par une commission mise en place mi-août afin de tenter d'aplanir leurs divergences. Mwilanya a listé les griefs de chaque camp, de la gestion du gouvernement aux ordonnances de nomination dans la magistrature et dans l'administration des vingt-six provinces du pays. Le FCC est convaincu que Cach n'est pas disposé à respecter ses engagements.

Il sied de rappeler qu'il y a bien longtemps que Félix Tshisekedi, Président de la République et Autorité morale du CACH et le Rais Jo-

seph Kabila, le boss du FCC qui tient la majorité parlementaire se sont rencontrés. Pourtant les sujets à discorde et les divergences sur la gestion de l'Etat s'amoncellent.

La dernière en date qui a conduit à la levée des boucliers entre les deux camps, c'est le projet de nomination par Arrêté du Vice-Premier (VPM) ministre de l'Intérieur, l'UDPS Gilbert Kakonde, des Administrateurs de Territoires, des Maires des villes et des Bourgmestres des communes, intérimaires.

Côté FCC, c'est Dieudonné Mwenze, l'un de ses communicateurs attitrés qui est sorti du bois pour dénoncer ce projet de nomination par le VPM Kankonde qui n'ont pas préalablement été discutées à la coalition, comme il se doit pour faire l'objet d'un partage car il s'agit là des postes administratifs ultra stratégiques dans l'organisation des élections. Car ce sont ces entités qui gèrent de fait les élections à la base et il n'est pas du tout indiqué qu'un seul camp de la coalition puisse en avoir le contrôle total seul, sans associer les autres partenaires comme c'est le cas avec ce projet de nomination du VPM Gilbert Kankonde.

Côté UDPS, c'est Me Peter Kazadi qui répond au

FCC, sur ces questions précises de projet de nomination des Administrateurs de Territoires, des Maires et des Bourgmestres par un Arrêté du VPM Kankonde. Pour lui, ce projet de nomination est de la seule compétence du ministre de l'Intérieur de par les textes régissant le fonctionnement du gouvernement. Il n'y a rien à redire à cet effet. En plus, il s'agit bien des fonctions administratives qui ne peuvent aucunement faire l'objet d'un quelconque partage à la coalition en plus, ajoute-t-il, ils sont nommés à titre intérimaire même si Dieudonné Mwenze du FCC estime qu'en RDC les intérimaires sont des effectifs.

L'UDPS Peter Kazadi lui pose la question de savoir comment se fait-il que leurs propres ministres ont procédé à des nominations sectorielles sans en référer à la coalition. C'est le cas entre autres du ministre de l'Enseignement supérieure et universitaire qui venait de procéder à des mises en place des Comités de gestion dans des Universités et Instituts supérieurs publics. Il n'y a pas eu de partage avec l'autre partenaire qui est le CACH comme on veut l'exiger lorsqu'il s'agit des ministres de cette plateforme.

Le FCC Dieudonné

Mwenze persiste et signe, que ce projet de nomination qui n'a pas reçu le quitus de la coalition du fait que les deux partenaires gèrent ensemble les affaires publiques, doit être annulé comme c'était le cas avec les nominations des secrétaires généraux de l'Administration publique par le ministre FCC de la Fonction publique. Ils pourront continuer à épiloguer à longueur de journée sur cette question précise, ils ne se mettront pas d'accord.

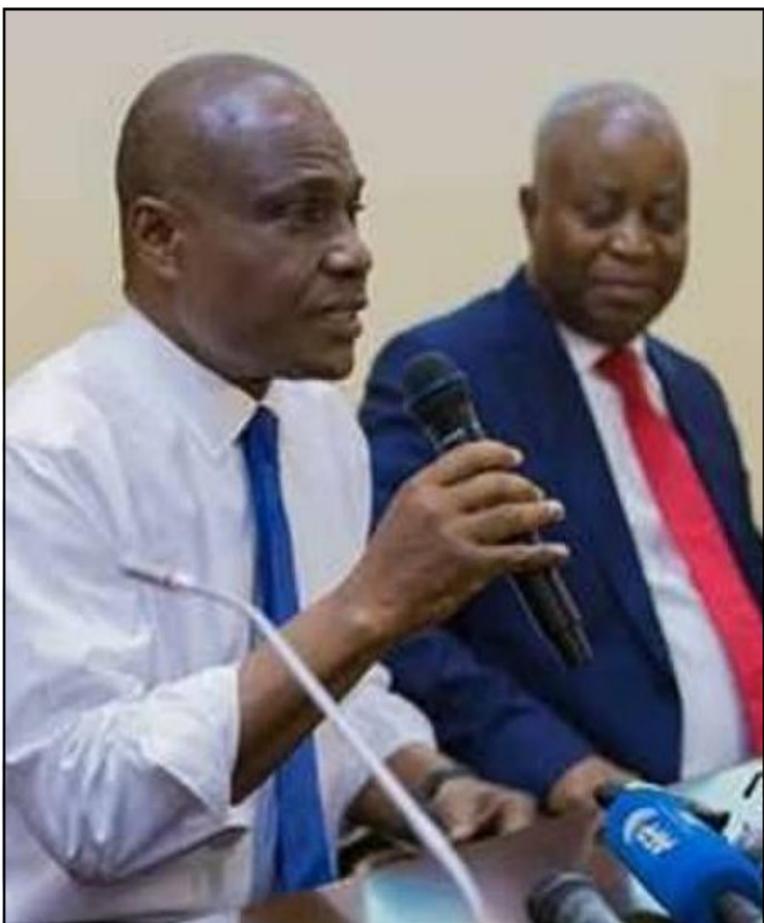
C'est là qu'il faut l'implication des deux leaders pour tirer les choses au clair sur tous ces points de divergences à la coalition au pouvoir qui met un grain de sable dans la machine institutionnelle. Cela dépasse le ressort du Comité de suivi de la coalition révisé à huit membres sans l'UNC de Vital Kamerhe.

Autre sujet sur lequel les Romains continuent à s'empoigner à la coalition, ce sont les Ordonnances du Président de la République sur la magistrature, que le FCC continue à qualifier d'anticonstitutionnelles en accusant le chef de l'Etat de violation intentionnelle de la Constitution. Un sujet qui a même débordé le cadre de la coalition pour entraîner d'autres acteurs politiques comme Martin Fayulu Madidi de

LAMUKA ou Théodore Ngoy, qui assure la défense des deux Juges contestataires. Le Comité de suivi ne s'est jamais réuni pour statuer sur ces Ordonnances taxées d'« illégales » du Président de la République portant organisation judiciaire. Même si c'était le cas, quatre contre quatre, ils discuteront du sexe des anges et il n'y aura personne pour les départager. Cette question dépasse ce cadre très limité du Comité de suivi. Il serait à l'agenda des deux leaders Félix Tshisekedi et Joseph Kabila. Il faudra aussi y ajouter l'annonce faite par Néhémie Mwilanya, le Coordonnateur des FCC qui révèle que dans l'Accord FCC-CACH signé par Félix Tshisekedi et Joseph Kabila, en 2019, le poste de Président de la République revient au FCC alors qu'à l'UDPS, pour des raisons évidentes on pense le contraire.

On apprend qu'une rencontre entre les deux leaders est en perspective. D'autant plus que les deux partenaires qui convolent en justes noces péniblement sont au moins convaincus d'une chose à ce jour, c'est que leur alliance incestueuse ne va pas connaître de divorce.

Louis-Paul Eyenga



Lamuka/ce week-end

Fayulu passe le flambeau à Muzito

Près de quelques mois après sa désignation par ses pairs, Martin Fayulu prend officiellement la commande de cette plateforme politique ce samedi 19 septembre 2020 à Kinshasa.

C'est au cours d'une cérémonie de remise et reprise qui sera organisée à Kinshasa, annonce Steve Kivuata.

« Nous devons mettre tout en œuvre pour qu'au plus tard le samedi 19 septembre,

qu'il y ait passation de pouvoir entre le coordonnateur sortant, Adolphe Muzito et le coordonnateur entrant, Martin Fayulu », affirme ce membre de la cellule politique de Lamuka en « retraite » depuis lundi dernier, pour finaliser les documents de remise et reprise. Il note par ailleurs que la cellule politique prépare tous les dossiers politiques, tous les textes qui devront être examinés et adoptés par le prési-

dium, la plus haute hiérarchie de la Coalition Lamuka ».

C'est en principe au mois de février dernier qu'Adolphe Muzito devait, après 3 mois à la tête de cette Coalition de l'Opposition, passer le témoin à Martin Fayulu. Seulement, les deux hommes avaient été retenus à l'étranger pour cause de confinement consécutif à la pandémie de coronavirus.

Africa24sur24